

Projet Agricole Saumurois

Document d'orientation

Propositions pour le SCoT du Grand Saumurois



Préambule

Un projet agricole pour le Saumurois

Plusieurs actions sont engagées par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire en lien avec la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, le projet SCoT du Grand Saumurois représente pour la profession une opportunité de structurer ce partenariat naissant.

Interpellée à plusieurs reprises par les élus en charge du SCoT du Grand Saumurois sur les questions agricoles, la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire a souhaité réunir une commission qui rassemble des agriculteurs de l'ensemble du territoire* et qui représente les différentes filières de production. Une commission professionnelle, qui soit interlocuteur et partenaire privilégié des collectivités, force de proposition pour élaborer un projet agricole en lien avec le SCoT, projet d'aménagement du territoire.

C'est une démarche de travail collectif qui s'est ainsi engagée pour que les enjeux agricoles soient mieux compris et pris en compte et que l'agriculture soit intégrée à part entière comme activité économique dans les projets de territoire.

Lors de la première réunion de la Commission agricole, les participants ont pu exprimer leur motivation à s'impliquer dans cette démarche, extraits :

« Le SCoT va définir des projets conséquents pour le territoire ; Le foncier est important pour l'agriculture, il est fondamental de conserver une surface active, de ne pas laisser se développer l'urbanisation qui se développe, c'est intéressant de penser l'agriculture par rapport à l'aménagement du territoire ;

Comment développer les filières, valoriser les productions, apporter de la valeur ajoutée sur le territoire et donner des perspectives aux outils de production ? ;

Dans d'autres SCoT, l'agriculture est peu prise en compte, ici il y a des choses à faire, l'agriculture est forte sur le territoire, c'est important d'avoir une cohérence de proposition, d'anticiper ; On a toujours intérêt à jouer collectif ».



*Le territoire de la Commission agricole Saumurois correspond à l'aire du SCoT du Grand Saumurois

Si l'enjeu de l'occupation de l'espace et des réseaux de communication est essentiel en particulier dans la perspective du SCoT, l'ambition du projet agricole est de prendre en compte, plus largement, l'ensemble des enjeux pour l'agriculture sur le territoire : renouvellement des actifs, emploi, conditions du développement économique et des filières, etc.

La Commission agricole du Saumurois s'est réunie à plusieurs reprises depuis janvier 2010. Dans un premier temps, le travail de la commission a permis de faire un état des lieux, quantitatif et qualitatif, de l'agriculture du territoire. Les sujets de travail se sont ensuite tournés vers l'avenir, pour définir les orientations d'un projet agricole qui conforterait le maintien et le développement d'une agriculture viable, nombreuse et dynamique sur le territoire. Un programme de réunions locales dans chaque canton a permis, courant juin 2010, de mieux cerner les problématiques agricoles directement en prise avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Grand Saumurois. Une rencontre avec un groupe d'éleveurs de la Vallée de la Loire a également permis de faire des liens avec l'action Valorisation écologique, paysagère et économique des prairies inondables des bords de Loire en Saumurois menée par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

L'ensemble de ces travaux se trouve relaté dans ce Document d'orientation avec la volonté de la Commission agricole de le partager avec les collectivités.

C'est un projet volontariste que l'agriculture souhaite présenter en affichant de réelles ambitions pour sa pérennité et son évolution tout en étant à l'écoute des attentes des citoyens et en intégrant la nécessité de poursuivre le développement du territoire (habitats, zones d'activités, services, etc.).

Ces propositions concrètes pour le SCoT, ces pistes d'action à envisager pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés par la commission constituent un socle pour échanger ensemble et dessiner demain les contours d'un projet agricole dans le cadre d'une concertation constructive.

Sommaire

1. Contexte mondial, ces mutations qui bouleversent l'agriculture

| | |
|--|---|
| 1. L'agriculture au cœur des défis mondiaux | 7 |
| 2. En Europe, interrogations sur l'avenir de la politique agricole | 7 |
| 3. Une agriculture française engagée dans des changements profonds | 7 |
| 4. Une génération d'agriculteurs-entrepreneurs | 8 |

2. Panorama de l'agriculture

| | |
|--|----|
| 1. Un secteur d'activité très vivant sur le territoire..... | 9 |
| ▪ L'agriculture valorise 53% du territoire | 9 |
| ▪ Plus de 1 000 entreprises agricoles de production..... | 9 |
| ▪ Une agriculture fortement génératrice d'emplois | 9 |
| ▪ L'enjeu du renouvellement des générations en agriculture | 10 |
| 2. Une riche diversité des productions | 10 |
| ▪ Les grandes cultures..... | 10 |
| ▪ L'élevage bovin | 10 |
| ▪ La viticulture | 10 |
| ▪ L'horticulture et les pépinières..... | 13 |
| ▪ Les productions de semences..... | 13 |
| ▪ Le maraîchage | 13 |
| ▪ L'arboriculture | 13 |
| 3. Des pratiques en évolution & du lien social à recréer..... | 14 |
| ▪ L'irrigation | 14 |
| ▪ L'agriculture biologique | 14 |
| ▪ La vente directe..... | 14 |
| ▪ Agriculture et voisinage..... | 15 |

3. Les orientations d'un projet agricole pour le Saumurois

| | |
|--|----|
| Thème 1 : Préserver le potentiel des terres agricoles du territoire..... | 16 |
| Thème 2 : Conforter le développement économique agricole..... | 17 |
| Thème 3 : Favoriser le renouvellement des générations et l'emploi en agriculture | 17 |
| Thème 4 : Assurer la pérennité et accompagner l'évolution des déplacements agricoles..... | 18 |
| Thème 5 : Encourager l'acceptabilité sociale de l'agriculture et les relations avec les collectivités..... | 19 |

4. Aménagement & agriculture : propositions pour le SCoT Grand Saumurois

| | |
|---|-----------|
| 1. Premier niveau d'intervention : Les prescriptions du SCoT au service du projet agricole | 20 |
| 2. Second niveau d'intervention : Les réflexions à approfondir en vue de l'élaboration du document d'orientation | 21 |
| 1. Se donner les moyens de disposer d'une veille foncière permanente afin de mieux anticiper les projets d'aménagement et de limiter leurs impacts sur l'activité agricole..... | 21 |
| 2. Une réflexion intercommunale pour la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) au Sud de Saumur..... | 21 |
| 3. La pérennisation des exploitations d'élevage : une condition nécessaire à la valorisation du Val de Loire..... | 21 |
| 4. Mettre en place un schéma des circulations agricoles et l'actualiser régulièrement..... | 22 |
| 5. Accompagner les réflexions pour l'aménagement des voie structurantes..... | 22 |
| 6. Préserver les sols favorables à la cultures des rosiers dans le Douessin | 23 |
| 7. Mieux concilier les activités équine avec les besoins fonciers des autres filières agricoles | 23 |
| 8. Promouvoir la réglementation des boisements pour mieux faire cohabiter l'agriculture et la sylviculture | 23 |

5. Conclusion

Annexes

| | |
|--|----|
| Panorama des interventions de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire sur l'Aire du SCoT du Grand Saumurois, juin 2010 | 26 |
| L'agriculture de Saumur Loire développement, chiffres en poche, édition 2008, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire..... | 30 |
| Carte de synthèse des enjeux agricoles, Diagnostic agricole SCoT du Grand Saumurois, Chambre d'Agriculture de Maine et Loire, 2006..... | 32 |
| Note de présentation de « L'action valorisation paysagère, écologique et économique des prairies inondables des bords de Loire Saumurois » | 33 |

Contexte global

Ces mutations qui bouleversent l'agriculture

L'agriculture revient au centre des débats à l'échelle planétaire : prise de conscience des enjeux environnementaux, bouleversements de l'équilibre des marchés des matières premières, bilan de santé de la PAC, volonté réformatrice des responsables politiques français...

1. L'agriculture au cœur des défis mondiaux

La planète devra accueillir 9 milliards d'habitants d'ici 2050 (6.5 milliards aujourd'hui). Les besoins alimentaires vont donc aller croissant. En parallèle, les ressources en énergies fossiles se raréfient et leurs prix explosent. Il est demandé à l'agriculture de valoriser son potentiel de biomasse. L'agriculture redevient un enjeu stratégique majeur pour l'équilibre mondial. Si elle veut relever les défis alimentaires et énergétiques, c'est vers un triplement de la production agricole mondiale qu'il faut se diriger. Ce développement doit s'envisager en tenant compte du réchauffement climatique et des besoins en eau potable.

De même, si les continents ont des réserves foncières non exploitées aujourd'hui, il faudra du temps pour les rendre productives. Ces réservoirs de terres se situent en Amérique du Sud et en Afrique subsaharienne essentiellement. Cela supposera une attention toute particulière aux questions de déforestation, d'érosion ou d'épuisement des sols, ... La question des terres agricoles risque donc d'être de plus en plus prégnante dans les zones de production d'Europe où l'urbanisation et les aménagements viennent grignoter le potentiel de l'agriculture.

La prise de conscience de ces défis mondiaux est universelle. L'approche globale « développement durable » semble être la réponse partagée par tous les Etats. Il faut aujourd'hui concilier dans toutes les activités « économie, environnement et développement social et territorial ». Pour tous les agriculteurs du globe, cela redonne un sens au métier : nourrir les hommes tout en intégrant les évolutions démographiques, sociales et environnementales.

Mais les négociations internationales au sein de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ouvrent la voie à davantage de libéralisme, ce qui pourrait entraver les volontés « de produire plus et mieux » affichées par les Etats.

2. En Europe, interrogations sur l'avenir de la politique agricole

Dans ce contexte de globalisation, l'Union Européenne réfléchit activement à l'avenir de sa Politique Agricole. Plusieurs aspects s'interpénètrent : des réflexions à court terme, avec le bilan de santé de la PAC (Politique Agricole Commune) et des velléités de modifier la répartition des aides, mais également des débats qui portent sur l'avenir du budget européen consacré à l'agriculture ou encore la poursuite de l'élargissement de l'Union Européenne.

En parallèle, on assiste aujourd'hui à une volatilité accrue des marchés par l'effet cumulé de l'évolution de la demande alimentaire, de la diminution de la production dans certaines régions et du démantèlement des politiques de gestion de marché. Cette situation fragilise les agricultures européennes.

L'avenir de l'agriculture passe donc par une réelle ambition européenne qui garantisse le soutien aux producteurs, adopte des mécanismes de gestion des risques et anticipe l'intégration de nouveaux pays.

3. Une agriculture française engagée dans des changements profonds

Grenelle de l'environnement, assises de l'agriculture, réforme de la loi Galland..., autant de chantiers qui influencent l'avenir de l'agriculture française. La volonté réformatrice affichée par la France demande aux agriculteurs une capacité d'adaptation et de réaction importante. C'est dans le domaine de l'environnement, suite au Grenelle, que les évolutions vont être les plus marquantes. Elles vont dans le sens de la réponse aux enjeux planétaires énoncés plus haut : diminution des produits phytosanitaires,

performance énergétique, agriculture biologique, gestion de l'eau, trame verte, énergies renouvelables, veille sanitaire, gestion des déchets avec des outils et des procédures nouvelles telles que la certification des exploitations.

L'évolution des attentes sociales combinée aux enjeux planétaires a conduit les politiques français à s'engager dans des changements profonds qui vont bouleverser la donne agricole. Les entreprises agricoles ont déjà beaucoup évolué dans leurs pratiques. Mais aujourd'hui, les agriculteurs savent qu'ils doivent aller encore plus loin et qu'ils ont un rôle important à jouer pour contribuer aux évolutions nécessaires. Sans pouvoir présager de l'avenir, la relocalisation des productions apparaît correspondre à certains besoins majeurs. En effet, les citoyens s'interrogent sur leur pouvoir d'achat et recentrent leurs activités vers de la proximité, notamment en raison des prix de l'énergie. De même, pour des raisons de crise de confiance, ils recherchent du lien social. Le passage aux 35 heures a favorisé le développement des activités de loisirs. Ce contexte peut favoriser le développement d'activités de services et de loisirs ayant pour support les exploitations agricoles (fermes pédagogiques, sentiers de randonnées...). De la capacité à répondre à ces demandes sociales dépendra la pérennité de l'agriculture, particulièrement dans les zones à forte pression foncière que sont les espaces périurbains.

4. Une génération d'agriculteurs-entrepreneurs

La typologie des porteurs de projet en agriculture a changé. Mieux formés, les agriculteurs sont enclins aux innovations et ont des aspirations nouvelles en termes de qualité de vie, de culture, de loisirs. Il n'y a plus de modèle unique agricole mais bien des micro-entreprises qui développent leurs activités en fonction de choix qui leur sont propres. Les stratégies individuelles correspondent à des réalités de contexte, de marchés, d'environnement. Un producteur ne choisit pas par hasard de s'engager dans une filière courte, de s'orienter vers l'agriculture biologique, de passer de l'élevage à la production végétale. Sa trajectoire dépend de ses aspirations, de ses compétences, de l'histoire de l'entreprise qu'il dirige. Ce n'est plus une question d'héritage. Aujourd'hui plus d'un tiers des exploitants ne sont pas issus du milieu agricole. Toutefois, quel que soit le secteur d'activité, les préoccupations autour de l'environnement, de la qualité font partie du quotidien des chefs d'entreprises qui sont en quête permanente de progrès.

L'agriculture sur l'aire du SCoT du Grand Saumurois évolue dans ce contexte en forte mutation. Elle reflète bien cette capacité d'adaptation qu'a su démontrer le secteur jusqu'alors, et elle a maintenant de nouveaux défis à relever.

Panorama de l'agriculture

Avec près de 50 000 hectares cultivés, plus de 1 000 entreprises de production et près de 3 200 actifs, l'agriculture est un secteur d'activité économique très important sur l'aire du SCoT du Grand Saumurois. Riche d'une grande diversité de terroirs, le Saumurois accueille des productions végétales spécialisées à haute valeur ajoutée et fortement génératrices d'emplois salariés (viticulture, maraîchage, horticulture, pépinières de rosiers notamment, semences). Les produits, paysages et savoir-faire agricoles, ancrés en Saumurois, concourent à forger l'identité et l'image de marque du territoire.

1. Un secteur d'activité très vivant sur le territoire

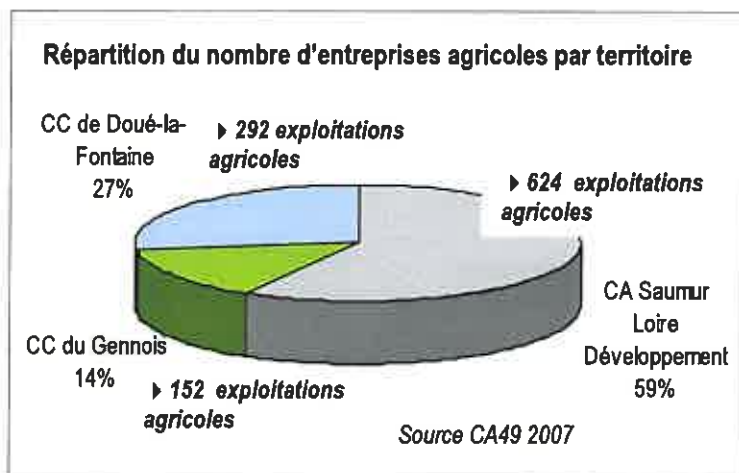
L'agriculture valorise 53% du territoire

Les productions végétales sont prédominantes, (84% de la Surface Agricole Utile), les surfaces fourragères occupent 16% de la SAU. Le territoire est un des espaces les plus boisés du département (20%). Malgré la diminution du nombre d'exploitations depuis 10 ans, l'agriculture maintient son emprise territoriale (-2%).

C'est sur le canton d'Allonnes que la perte de surface agricole est la plus importante, de l'ordre de -15% entre 1997 et 2007. La surface moyenne des exploitations a tendance à augmenter dans tous les cantons, de l'ordre de 10 hectares par entreprise.

Plus de 1 000 entreprises agricoles

1 068 exploitations agricoles sont en activité sur l'aire du SCoT en 2007, plus de la moitié d'entre elles sont installées sur la CA Saumur Loire Développement. Globalement, le nombre d'exploitation a diminué de 6% en 5 ans entre 2002 et 2007. Sur la CA Saumur Loire Développement la diminution est plus forte, de l'ordre de -33% ces 10 dernières années.



Une agriculture fortement génératrice d'emplois

La production agricole emploie près de 3 200 actifs sur le territoire dont une majorité de salariés, saisonniers et permanents, en lien avec l'importance des productions végétales spécialisées (viticulture, maraîchage, arboriculture, productions de semences, horticulture et pépinières).

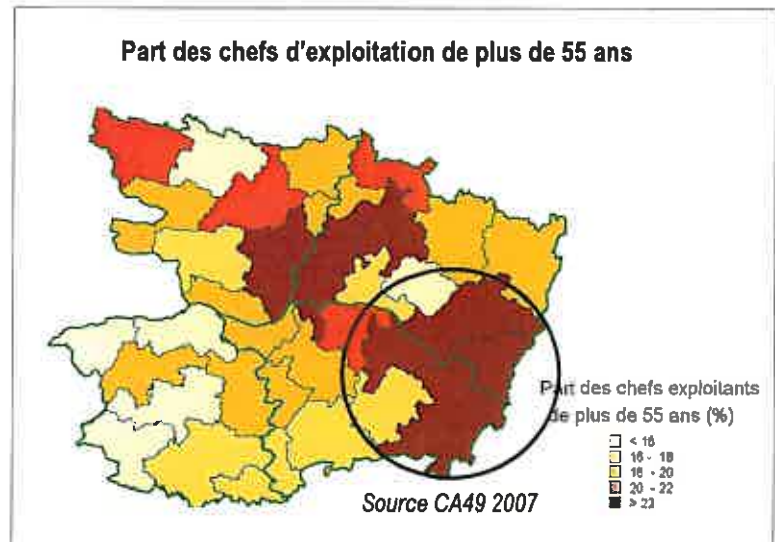
Plus de la moitié des exploitations agricoles est employeur sur le territoire. Le nombre de chefs d'exploitation diminue plus fortement que le nombre d'entreprises sur la période 2002/2007. Les emplois à la production sont chaque année en progression, en nette augmentation sur la CA Saumur Loire Développement, de l'ordre de +45% entre 2002 et 2007

| Source CA49 2007 | Nombre en 2007 | % |
|----------------------------------|----------------|--------------|
| Chefs d'exploitations | 1 289 | 39 % |
| Salariés (en ETP) | 1 983 | 61 % |
| <i>Dont salariés permanents</i> | 1 069 | |
| <i>Dont salariés saisonniers</i> | 914 | |
| Total actifs agricoles | 3 272 | 100 % |

L'enjeu du renouvellement des générations en agriculture

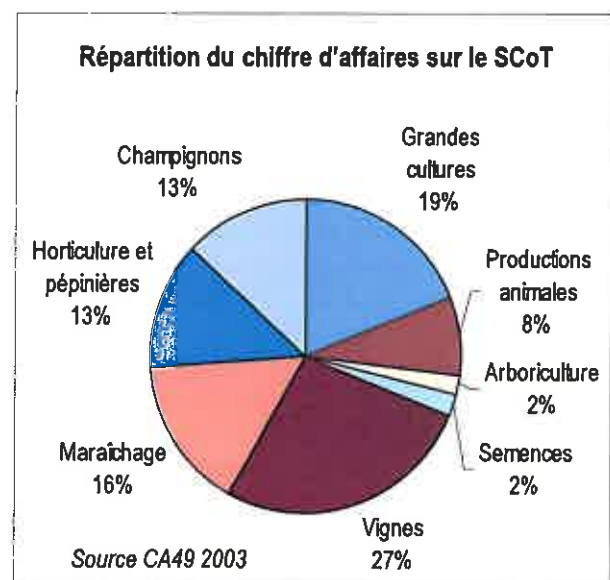
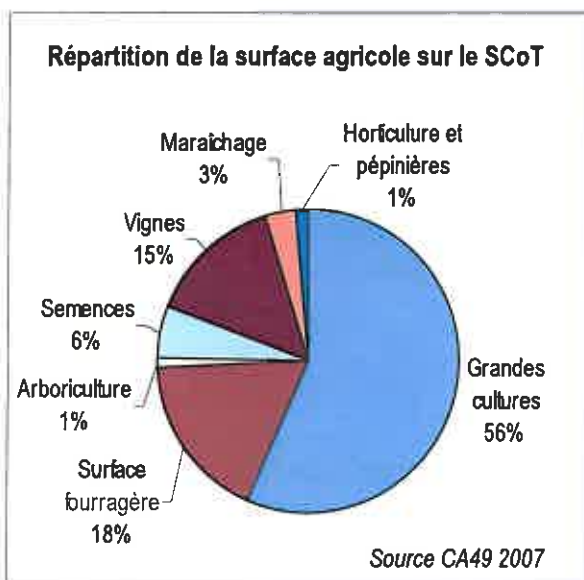
Le territoire a accueilli 176 installations entre 2002 et 2007. Le taux de renouvellement est moins élevé sur les cantons d'Allonnes et de Doué-la-Fontaine que sur le reste du territoire SCoT.

La moyenne d'âge des exploitants agricoles est de 46 ans en 2007, à l'instar de la moyenne départementale. La part des agriculteurs de plus de 50 ans, et donc le nombre d'exploitations qui seront à reprendre dans les années à venir, est de l'ordre de 40% sur l'ensemble du territoire.



2. Une riche diversité des productions

La région du Saumurois se caractérise à la fois par la grande diversité de ses productions agricoles et la prédominance de l'activité liée au végétal (grandes cultures et cultures spécialisées). Les productions végétales représentent 84% de la surface agricole et 90% du chiffre d'affaire de l'agriculture.



Les productions végétales spécialisées (viticulture, maraîchage, horticulture – pépinières, arboriculture, semences, champignons) totalisent 240 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le poids économique de ces filières est inversement proportionnel à la surface occupée. Elles sont fortement génératrices de valeur ajoutée et d'emplois. Le Saumurois participe pleinement à l'image et la dynamique du pôle végétal angevin.

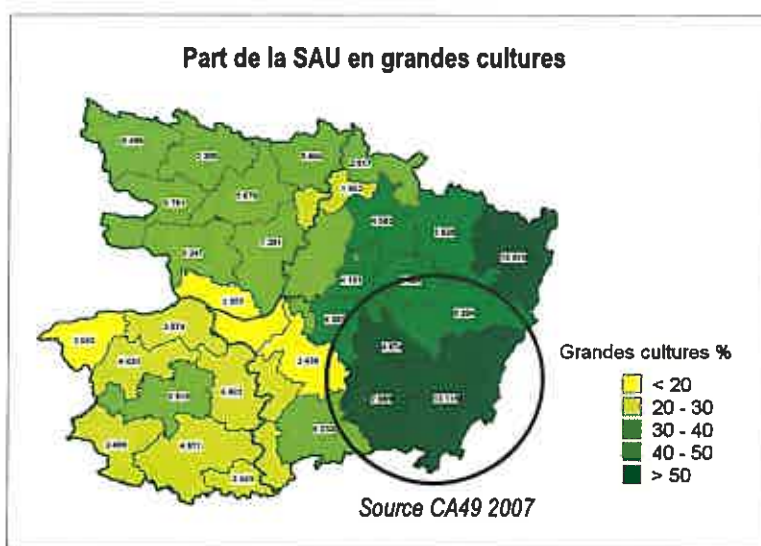
Pour autant, les productions animales ne sont pas absentes, souvent complémentaires des productions végétales. Elles jouent un rôle important en particulier pour la gestion et l'entretien de l'espace. Les prairies et surfaces de cultures fourragères occupent 8 000 hectares.

Le Saumurois offre une grande diversité de terroirs. Ces derniers sont intimement liés à la nature du sol et à la géomorphologie. L'ancrage territorial des productions agricoles correspond naturellement à ces différentes entités : Cf. Carte ci-contre : Répartition de la SAU par productions et par cantons sur l'aire du SCoT

- La vallée alluviale de l'Authion abrite un pôle maraîcher important mais est également caractérisée par la présence de l'élevage bovin,
- La région Saumur Champigny, à l'est de Saumur, avec une large prédominance de la vigne,
- La région Montreuillaise, caractérisée par le vignoble et les grandes cultures,
- Le Douessin, où s'exprime la diversité des productions agricoles,
- Le Gennois s'apparente au Douessin, par ses caractéristiques agricoles, sa spécificité est liée à la présence de la forêt,

Les grandes cultures

Avec plus de 26 000 hectares, les grandes cultures occupent une place importante dans le Saumurois. Pourtant il s'agit souvent d'une « production secondaire » à l'échelle de l'entreprise agricole aux côtés des productions végétales spécialisées dont elles permettent la rotation sur les sols de l'exploitation. Les productions végétales spécialisées ou l'élevage sont fréquemment les activités dominantes en terme de revenu. Globalement, les surfaces en grandes cultures sont stables.

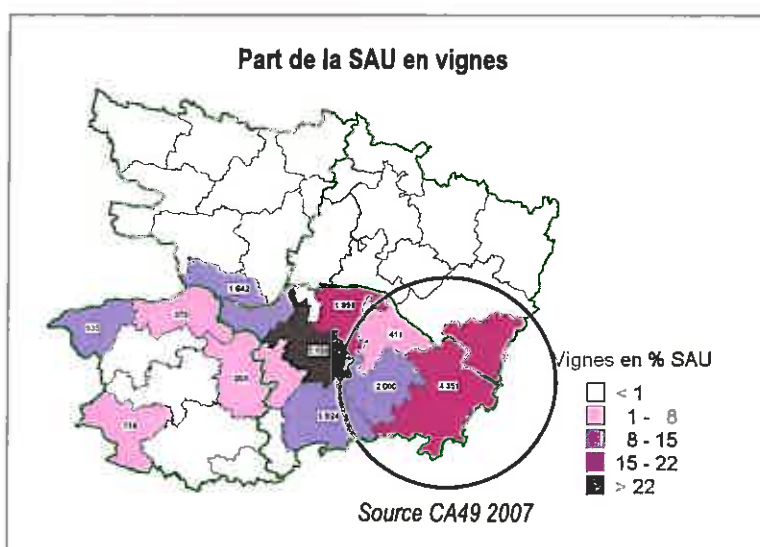


L'élevage bovin

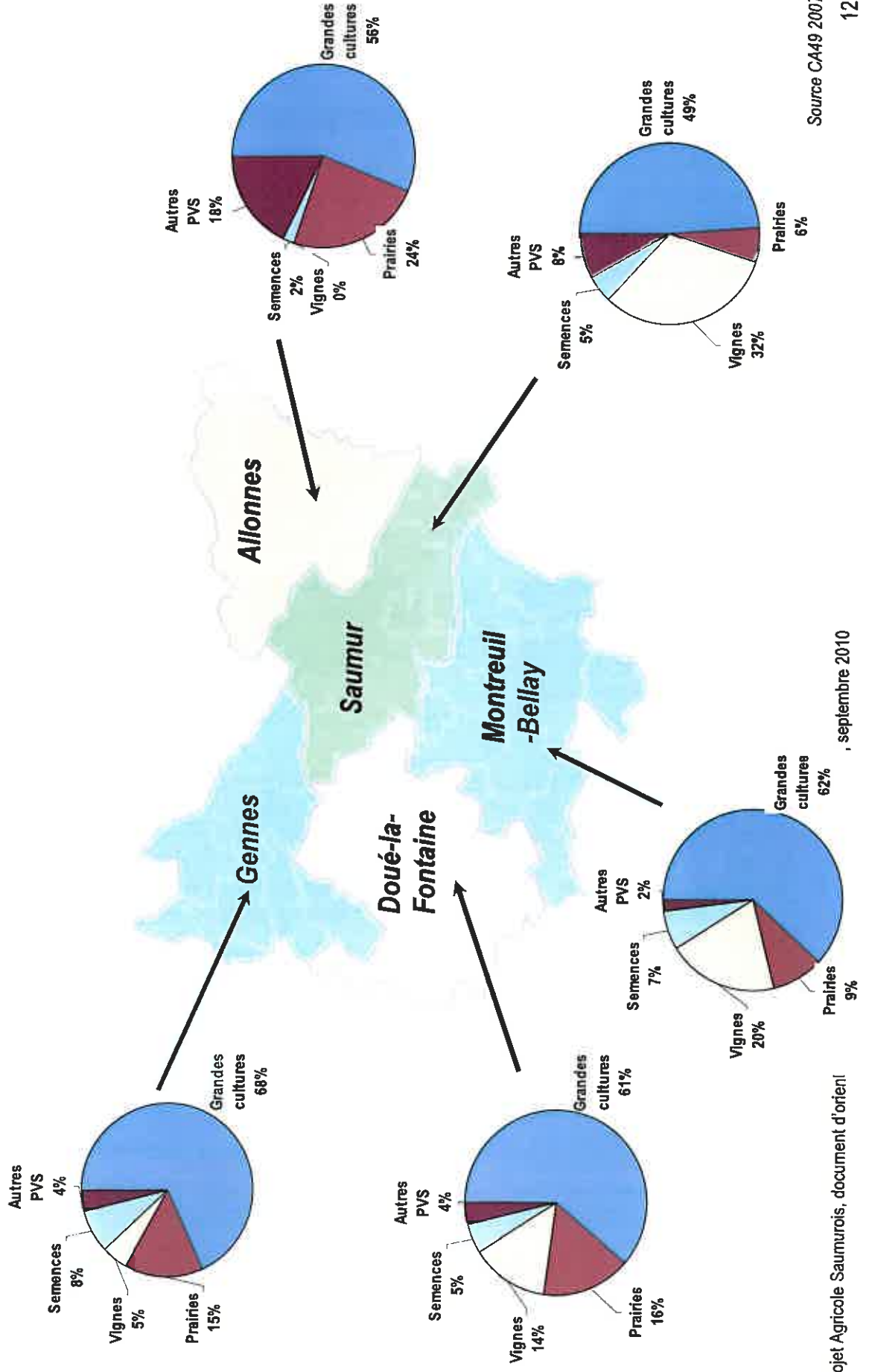
L'image du Saumurois n'est pas rattachée à l'élevage bovin. Cependant, cette activité occupe la 2nde place après les grandes cultures, de par l'espace qu'elle met en valeur. La Vallée de l'Authion est caractérisée par une plus grande spécialisation laitière. L'élevage allaitant est notamment très présent sur la Vallée de la Loire où il valorise un paysage remarquable. L'impact des départs en retraite conduit à une concentration des élevages. Plus globalement le nombre de vaches laitières a diminué de 17% ces 10 dernières années alors que le nombre de vaches allaitantes reste stable (+4%) pour un total de 6 000 têtes en 2007.

La viticulture

Image de marque de la région, le vignoble de la région du SCoT s'étend sur plus de 6 700 hectares. Il participe à l'identité et à la qualité paysagère de la région. Le Saumurois offre un terroir d'une grande diversité, contribuant à la variété des vins. La région compte plus de 350 viticulteurs. Les surfaces se maintiennent, la surface par entreprise a tendance à augmenter.



Répartition de la SAU par productions et par canton sur l'aire du SCoT du Grand Saumurois



C'est une activité fortement génératrice d'emplois saisonniers. En 2006, 55% des viticulteurs avaient moins de 45 ans, soit un secteur jeune porteur de dynamique et d'avenir.

L'horticulture et les pépinières

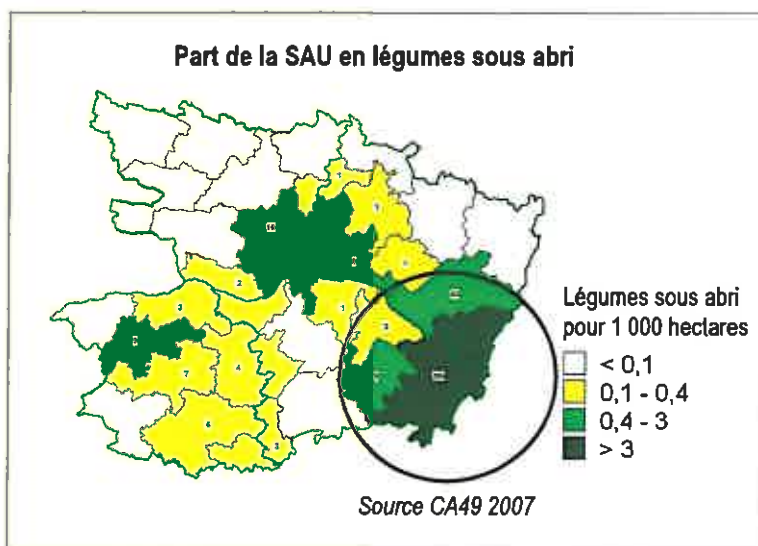
Le Maine-et-Loire est le 1^{er} département horticole de France. Sur le territoire du SCoT, ce sont près de 100 entreprises agricoles qui ont une activité d'horticulture et/ou pépinières. La production de rosiers, spécificité du Douessin, compte 75 producteurs (250 emplois ETP sur moins de 300 hectares) et représente 60% de la production française. Le renouvellement des chefs d'exploitation, l'accès au foncier pour les rotations des cultures, l'accès à l'eau et le développement commercial constituent les principaux enjeux de la filière.

Les productions de semences

L'Anjou bénéficie d'une longue tradition semencière, c'est aujourd'hui une région leader où sont implantées toutes les grandes firmes internationales. Sur le territoire du SCoT, plus de 200 entreprises agricoles produisent des semences, principalement de luzerne (90% de la production départementale) et de chanvre (40% de la production départementale.) Les semences à haute valeur ajoutée (potagères, chanvre, maïs, florales) sont principalement implantées sur la Vallée de l'Authion, secteur ouest du SCoT. Cet ancrage territorial représente une garantie pour le maintien de ces cultures sur le territoire, le principal enjeu pour la filière concerne l'accès à l'eau.

Le maraîchage

Le Saumurois est le principal pôle maraîcher du Maine-et-Loire, il concentre près de 60% des surfaces légumières départementales soit plus de 1 500 hectares et 200 entreprises sur l'aire du SCoT. La principale zone de maraîchage est située sur la partie nord Loire, les exploitations sont majoritairement familiales et individuelles, sur 3 à 8 hectares avec une gamme de produits très diversifiée. Au sud de la Loire, le développement de la culture légumière est plus récent en lien avec la Coopérative légumière de Doué-la-Fontaine.



Au cours de la dernière décennie, la surface légumière a diminué de 25 hectares/an. La part des producteurs de plus de 50 ans est importante, l'enjeu du renouvellement des générations est d'autant plus d'actualité dans cette filière dont le poids économique est important. Il suppose également de gérer la concurrence pour les terres maraîchères avec les autres activités économiques et l'urbanisation.

L'arboriculture

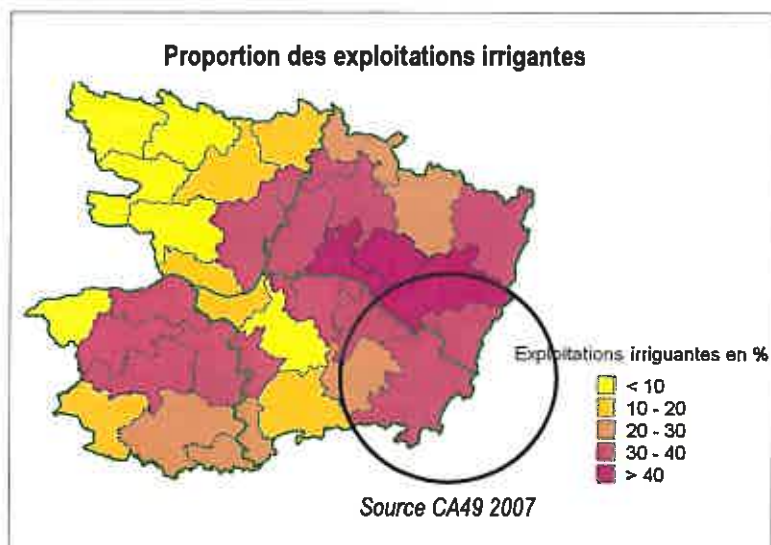
Une quarantaine d'entreprises agricoles sur l'aire du SCoT conduit une production arboricole ce qui représente 9% de la surface départementale. La surface de production est en recul. La volatilité des prix et la concurrence internationale ont fragilisé le secteur. L'enjeu du maintien de l'activité sur le territoire est posé.

3. Des pratiques en évolution et du lien social à recréer

L'irrigation

Aujourd'hui indispensable à l'agriculture, l'irrigation est pratiquée par plus de 33% des entreprises du territoire (350 exploitations). Les principales utilisations de l'eau sur le territoire concernent les cultures maraîchères, semencières et les pépinières de rosiers, soit essentiellement sur les cantons d'Allonnes et de Doué-la-Fontaine. Sans eau, ces cultures à forte valeur ajoutée ne pourraient être valorisées. Avec

les évolutions climatiques, de plus en plus de systèmes de production, comme l'élevage, auront besoin d'irrigation. L'enjeu eau est donc déterminant sur le territoire.



L'agriculture biologique

Sur l'aire du SCoT, 56 exploitations pratiquent l'agriculture biologique sur 1 600 hectares. En terme de surface, cela représente 3,26% de la surface agricole (3,69% en Maine-et-Loire) et 5,24% des exploitations (4,12% en Maine-et-Loire). Entre 2002 et 2007, la surface cultivée en agriculture biologique a progressé de plus de 13%, particulièrement sur la CC de la Région de Doué-la-Fontaine (+30%).

12. Répartition des surfaces en agriculture biologique (en hectares)

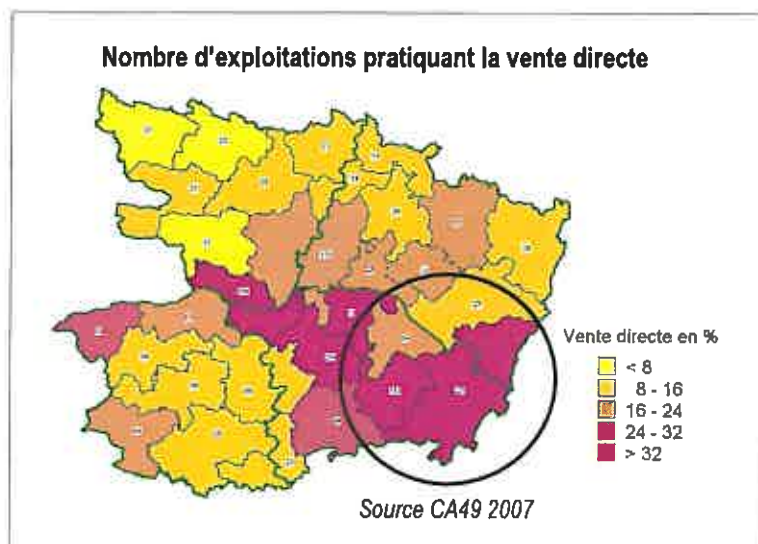
| | 2002 | 2007 | Evolution |
|-------------------------------------|-------|-------|-----------|
| CA Saumur Loire Développement | 710 | 780 | + 10% |
| CC de la Région de Doué-la-Fontaine | 539 | 703 | +30% |
| CC du Gennois | 154 | 110 | - 28% |
| Total | 1 403 | 1 593 | + 13% |

La vente directe

En 2007, plus de 34% des exploitations agricoles du territoire pratiquent la vente directe, soit 367 entreprises.

Ce taux élevé (19,61% en Maine-et-Loire) est à rapprocher des nombreuses exploitations viticoles où cette pratique de vente à la cave est particulièrement développée.

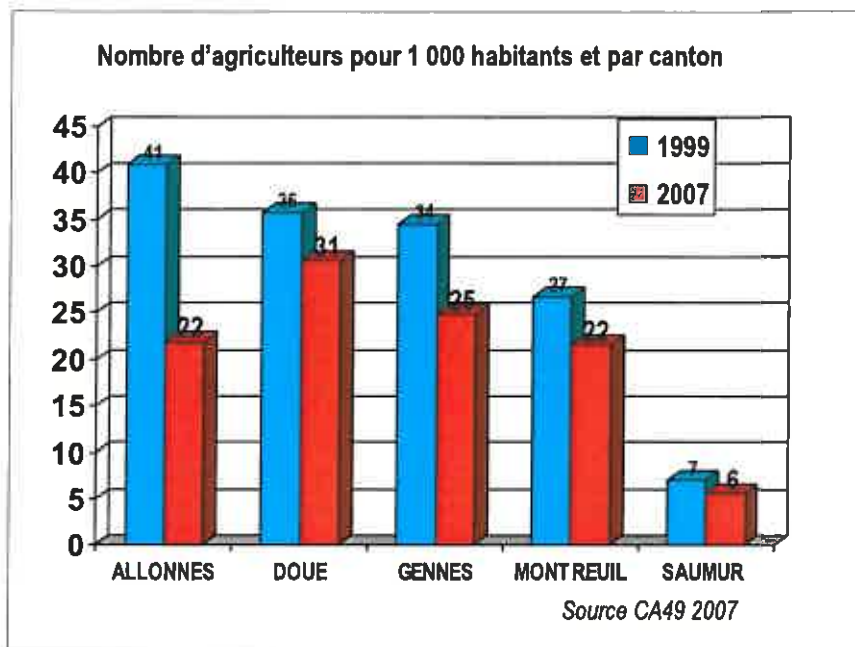
Entre 2002 et 2007, le nombre d'entreprises pratiquant la vente directe a augmenté de 38% sur l'aire du SCoT et de 77% sur la CA Saumur Loire Développement.



Agriculture et voisinage

Avec le nombre de chefs d'exploitation qui diminue, le développement de l'habitat en zone rurale amène de nouvelles proximités. Les nouveaux habitants n'ont pas toujours conscience qu'ils s'installent en « zone agricole », lieux de travail des agriculteurs.

L'évolution du nombre d'agriculteurs pour 1 000 habitants entre 1999 et 2007 en témoigne. Cette caractéristique est nettement marquée sur le canton d'Allonnes qui compte deux fois moins d'agriculteurs pour 1 000 habitants en 2007 qu'en 1999.



3. Les orientations d'un projet agricole pour le Saumurois

L'expression des atouts et contraintes de l'agriculture sur le territoire a fait émerger cinq grands thèmes de préoccupations. Interdépendants les uns des autres, ils ont permis à la Commission de définir des objectifs pertinents à poursuivre pour l'avenir agricole du territoire, complétés et argumentés lors des réunions locales organisées dans chaque canton et avec un groupe d'éleveurs de la Vallée de la Loire. Parmi ces thèmes, ceux du champ de compétence du SCoT ont été approfondis et font l'objet de propositions plus précises au chapitre suivant.

Plus globalement cette partie décrit les grands enjeux pour l'agriculture locale de demain, assortis de pistes de travail, socle d'échange pour l'élaboration d'un futur programme d'action en lien avec les collectivités & les partenaires de l'agriculture sur le territoire.

Thème 1

Préserver le potentiel des terres agricoles du territoire

Le territoire compte 50 000 hectares de foncier agricole (terres cultivées et prairies) qui sont le support de travail des agriculteurs. Pour assurer la pérennité de l'agriculture et donner une visibilité à long terme aux générations futures d'agriculteurs, il est primordial de préserver au mieux le potentiel foncier agricole qui constitue un bien non renouvelable.

La perte de foncier agricole, au profit de l'urbanisation, infrastructures et développement de l'habitat, mais aussi des activités de loisirs, investisseurs en viticulture, chasse, industrie, etc., pénalise le développement économique des entreprises.

Objectifs à poursuivre :

- Limiter l'emprise de l'urbanisation et l'orienter sur des terres agricoles à moindre enjeu,
- Conforter la protection des terres agricoles à fort potentiel (potentiel de production et potentiel environnemental) sur les secteurs stratégiques où la pression foncière est importante,
- Valoriser les secteurs structurants pour le développement des productions végétales spécialisées prescrits notamment dans la Charte foncière de l'Anjou,
- Protéger les parcelles en AOC (Appellations d'Origines Contrôlées) de l'urbanisation,

Pistes d'action à explorer :

- Encourager les communes à anticiper en constituant des réserves foncières pour accompagner de futurs projets d'aménagement et pour favoriser l'installation d'agriculteurs,
- Créer des Zones Agricoles Protégées,
- Pour le développement de l'habitat et des zones d'activités : favoriser la densification des constructions, valoriser les friches urbaines et optimiser le comblement des « dents creuses »,
- Identifier les terres potentiellement favorables à la culture des rosiers pour éviter l'urbanisation de ces secteurs stratégiques,
- Mettre en place une instance locale de concertation avec les acteurs de l'aménagement foncier pour mieux concilier le développement des activités équitables avec les autres filières agricoles,

Des propositions d'actions concrètes et localisées sont développées au chapitre suivant sur ce thème pour alimenter la réflexion SCoT.

Thème 2

Conforter le développement économique agricole

L'agriculture sur l'aire du SCoT du Grand Saumurois dégage plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires. La diversité des productions et leur ancrage territorial, le potentiel des productions végétales spécialisées à haute valeur ajoutée et la présence d'outils de valorisation constituent des atouts économiques remarquables.

Dans un contexte mondial bouleversé, l'innovation et la création de nouvelles valeurs ajoutées sont au cœur des préoccupations de la profession agricole locale.

Objectifs à poursuivre :

- Maintenir, développer la diversité et renforcer les complémentarités entre les productions,
- Rechercher de nouvelles sources de valeur ajoutée sur le territoire,
- Favoriser la valorisation des produits locaux (vente, distribution, circuits de transformation)
- Favoriser le développement des filières bois pour la biomasse et méthanisation.

Pistes d'action à explorer :

- Développer des projets innovants et leur faisabilité, notamment en lien avec VEGEPOLYS, Pôle de compétitivité mondial du végétal spécialisé (nouvelles cultures, cultures énergétiques, biomatériaux, innovations techniques, respect de l'environnement, etc.),
- Accompagner les évolutions des techniques de production (groupes de développement, d'échanges techniques, etc.),
- Favoriser les groupements de producteurs et conforter ceux qui sont en place,
- Développer la contractualisation des productions,
- Assurer l'accès à l'eau pour l'irrigation comme moyen de production pour permettre la contractualisation,
- Développer et conforter des outils de commercialisation sur le territoire,

Thème 3

Favoriser le renouvellement des générations et l'emploi en agriculture

3 200 ETP (Equivalent Temps Plein) vivent de la production agricole sur le territoire. Le Saumurois est leader aux côtés de l'agglomération angevine en termes d'emplois salariés. La valeur de ce capital d'emplois et de savoir-faire spécifiques est considérable et mérite d'être cultivée.

Le renouvellement des chefs d'entreprises agricoles est une préoccupation importante de la profession compte tenu de l'augmentation des montants de reprises des structures, du déficit de candidats en formation agricole et parfois d'un manque de communication vers les futurs cédants sur l'intérêt de transmettre son exploitation. L'emploi salarié agricole est en fort développement, l'emploi saisonnier est souvent précaire et manque de qualification. L'agriculture souffre d'une image calquée sur le passé.

Objectifs à poursuivre :

- Assurer le maintien des effectifs d'actifs agricoles et conforter des emplois agricoles qualifiés,
- Favoriser les installations, les reprises d'entreprises,
- Communiquer pour améliorer l'image de l'agriculture et susciter des vocations,

Pistes d'action à explorer :

- Travailler sur l'acquisition des compétences et des savoir-faire dans le domaine des productions végétales spécialisées,
- Favoriser les solutions d'emplois partagés pour pérenniser des emplois saisonniers,
- Pérenniser l'utilisation d'outils de régulation du foncier (type groupements fonciers agricoles) et rechercher de nouvelles solutions pour faciliter le financement des reprises d'entreprises,
- Encourager et accompagner la diversification (nouvelles productions, agro tourisme, etc.)
- Développer une campagne de communication auprès des scolaires et du grand public pour faire redécouvrir l'agriculture d'aujourd'hui et les métiers,
- Sensibiliser les futurs cédants à la transmission de leur entreprise,
- Encourager la maîtrise foncière publique avec bail environnemental pour favoriser l'installation.

Thème 4

Assurer la pérennité et accompagner l'évolution des déplacements agricoles

Les déplacements liés aux activités agricoles ne constituent pas des flux très importants comparativement aux autres déplacements. Pour autant, ceux-ci sont vitaux pour l'économie agricole, qui par nature, a une forte dimension spatiale (exploitation des terres, CUMA –Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole- et organisation collective des travaux, livraisons des récoltes et approvisionnements, collecte des produits agricoles dans les exploitations, achat et réparation du matériel agricole, etc.).

Les difficultés de circulation et l'enclavement des exploitations agricoles contraignent l'organisation des exploitations : allongements des temps de parcours, problèmes de sécurité routière, etc.

Objectifs à poursuivre :

- Faire prendre en compte les spécificités des déplacements et circulations agricoles dans les projets d'aménagement,
- Assurer le maintien ou le rétablissement des circulations agricoles lors des projets d'infrastructures et/ou prendre en compte ce phénomène pour envisager des solutions pour les entreprises.

Pistes d'action à explorer :

- Organiser une concertation systématique avec la profession agricole et les autres acteurs locaux concernés pour les projets d'infrastructures et/ou d'aménagements routiers,
- Aménager des axes secondaires ou voies de contournement avant de limiter ou d'interdire les circulations agricoles dans les bourgs et/ou lorsque des aménagements ne permettent pas le passage des tracteurs, engins agricoles et poids lourds.

Des propositions d'actions concrètes et localisées sont développées au chapitre suivant sur ce thème pour alimenter la réflexion SCoT.

Thème 5

Encourager l'acceptabilité sociale de l'agriculture et les relations avec les collectivités

Le développement de l'habitat dans les communes rurales amène de nouvelles populations en « zones agricoles », lieux de travail des agriculteurs. L'utilisation de l'espace agricole pour les loisirs, à l'instar des sentiers de randonnées pédestre par exemple, se développe et occasionne pour les agriculteurs de nouvelles proximités avec le grand public. Par ailleurs, les agriculteurs sont de moins en moins représentés dans les conseils municipaux.

Les pratiques agricoles (traitements, récoltes, etc.) sont parfois source de tension avec les nouveaux habitants situés en bordure des champs ou encore de plainte ou de défiance lorsqu'ils se promènent à proximité des parcelles où les agriculteurs travaillent. La profession souhaiterait être informée et consultée des projets touchant à l'activité agricole.

Objectifs à poursuivre :

- Valoriser l'image de l'agriculture, son rôle et sa place dans la société, auprès du grand public,
- Expliquer le fonctionnement des activités agricoles aux élus, au voisinage et aux utilisateurs des sentiers de randonnée,
- Mobiliser la profession agricole et ses représentants dans les projets communaux ou intercommunaux touchant aux activités agricoles.

Pistes d'action à explorer :

- Rédiger et généraliser l'usage d'une « charte d'accueil du nouvel habitant en zone agricole » pour les sensibiliser aux activités agricoles qui seront conduites à proximité de leur habitation,
- Réaliser des panneaux d'information sur les activités agricoles au fil des sentiers pédestres et sensibiliser les promeneurs au respect des parcelles agricoles, des troupeaux et de l'environnement
- Avoir un ou plusieurs représentant(s) par commune pour être informés et assurer la concertation avec la profession sur les projets touchants aux activités agricoles dans une approche constructive.
- Développer une campagne de communication sur les rôles de l'agriculture (économie, alimentation, paysage, etc.) auprès des élus et du grand public.

4. Aménagement et agriculture : propositions pour le SCoT du Grand Saumurois

L'élaboration du SCoT Saumurois constitue une opportunité pour accompagner la mise en œuvre du projet agricole :

D'une part, il permet de porter localement les orientations nécessaires à la pérennisation et au développement des activités agricoles, définies dans le présent document d'orientation et qui peuvent également être issues des documents suivants :

- *La Charte Agriculture et Urbanisme (2008) qui propose un guide pratique et méthodologique visant à mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme,*
- *La Charte Foncière de l'Anjou (2006) qui vise à préserver de l'urbanisation les secteurs agricoles les plus structurants pour les filières végétales spécialisées.*

D'autre part, le territoire du Grand Saumurois correspond à une dimension intercommunale, échelle adaptée pour aborder les enjeux agricoles, en tenant compte du développement urbain, des équipements et des infrastructures. Ainsi, à travers ses préconisations et les orientations qui seront traduites dans le document d'objectif, le SCoT est un outil privilégié de traduction spatiale du projet agricole.

Les réflexions menées par les représentants agricoles locaux ont conduit à distinguer, parmi les pistes d'actions, celles qui pourraient trouver une traduction dans le SCoT Saumurois. Certaines de ces actions sont de nature prescriptive. D'autres, destinées à répondre à un enjeu plus localisé, nécessitent un travail de réflexion préalable avec les élus locaux pour pouvoir être traduites dans le document d'objectif.

1. Premier niveau d'intervention : les prescriptions du SCoT au service du projet agricole.

- ▶ Limiter l'extension urbaine et en particulier les extensions des hameaux en dehors des bourgs,
- ▶ Préserver des espaces fonctionnels pour l'exercice de l'activité agricole (unités foncières d'un seul tenant suffisamment étendues, maintien des secteurs remembrés, maintien de l'intégrité des réseaux d'irrigation, ...)
- ▶ Valoriser les friches urbaines pour le développement économique des pôles d'activités (anciens sites de France Champignons à Chacé et Turquant),
- ▶ Réaffirmer la nécessité de protéger de l'urbanisation les parcelles en AOC,
- ▶ Inciter les communes (ou collectivités intercommunales) à constituer des réserves foncières pour accompagner les aménagements fonciers futurs et pour favoriser l'installation d'agriculteurs,
- ▶ Préconiser des aménagements facilitant le passage d'engins agricoles dans les bourgs ou des cheminements alternatifs (Cf. projet de Charte départementale sur ce sujet),
- ▶ Généraliser l'usage d'une charte d'accueil du nouvel habitant afin de le sensibiliser sur les activités agricoles qui seront conduites à proximité de leur habitation,
- ▶ Prescrire l'aménagement de zones tampons entre les parcelles en cultures spécialisées (vignoble, arboriculture, etc.) et les zones d'habitation (Cf. charte Agriculture et Urbanisme),
- ▶ Concilier la mise en valeur paysagère du vignoble avec les besoins de l'activité viticole,

2. Second niveau d'intervention : les réflexions à approfondir en vue de l'élaboration du document d'orientation.

1. Se donner les moyens de disposer d'une veille foncière permanente afin de mieux anticiper les projets d'aménagement et de limiter leurs impacts sur l'activité agricole

Les mouvements fonciers sont permanents et le paysage agricole d'un territoire évolue si vite que des projets d'aménagements qui pouvaient sembler peu réalisables le deviennent en quelques années. Par ailleurs, la profession agricole souhaite encourager les communes à constituer des réserves foncières afin de disposer de solutions foncières lorsque des opportunités de développement ou d'équipement se présentent. La mise en œuvre d'un observatoire foncier, régulièrement mis à jour, permettrait aux collectivités d'anticiper les opportunités foncières pour faciliter les aménagements.

2. Une réflexion intercommunale pour la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) au Sud de Saumur

Le projet de ZAP de Distré (en cours d'instruction) a posé la problématique de la préservation durable des espaces agricoles à forte valeur agronomique lorsqu'ils sont soumis à une forte pression urbaine. Un risque de régression de ces terres agricoles au potentiel non renouvelable perdure en raison de l'aménagement des voies structurantes RD 960 et N147.

D'autres secteurs situés au sud de l'agglomération saumuroise pourraient être concernés par une telle démarche du fait du potentiel des terres agricoles. Le syndicat Mixte du SCoT peut prendre l'initiative d'une création de ZAP au même titre que les communes ; ce qui présenterait l'avantage de faire bénéficier au territoire d'une démarche plus globale et d'éviter des transferts d'artificialisation des sols vers des communes voisines de Distré où l'agriculture a été jusqu'à présent préservée.

3. La pérennisation des exploitations d'élevage : une condition nécessaire à la valorisation du Val de Loire

Le maintien des prairies en zone inondable est dépendant de la pérennité des exploitations d'élevage du Val de Loire. Les prairies inondables ainsi que certains sièges sont protégés de la pression d'urbanisation par le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation). Mais la plupart des exploitations d'élevage qui valorisent des prairies en vallée de la Loire subissent des pressions liées à l'urbanisation, au mitage du territoire et à sa fréquentation accentuée par la mise en valeur touristique du Val de Loire (Loire à vélo, randonneurs,...).

L'activité d'élevage régresse depuis plusieurs années dans le Saumurois. Il est nécessaire de prêter une attention particulière à ces exploitations dans leur ensemble (sièges et parcelles), y compris hors zone inondable, afin d'assurer leur pérennité. A noter que celle-ci dépend également du maintien des circulations agricoles dans leur environnement (Cf. ci-après). Les parcelles de ces exploitations doivent être considérées comme vitales pour le territoire et non constructibles. Par ailleurs, le mitage (y compris par des changements de destination), à proximité de ces exploitations doit être proscrit.

4. Mettre en place un schéma des circulations agricoles et l'actualiser régulièrement

Lors des opérations d'aménagements de voirie (bourgs, grandes infrastructures) le rétablissement des déplacements agricoles n'est souvent pas assez pris en compte. Ces circulations concernent aussi les déplacements liés aux coopératives, aux entreprises de travaux agricoles, aux CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), aux concessionnaires et réparateurs de matériel.

Cela peut occasionner des allongements de parcours préjudiciables pour les exploitations, des risques pour les autres usagers (vélos et piétons notamment), des difficultés de croisement avec des camions ou des bus, voire le délaissement de parcelles faute d'accès suffisamment fonctionnel.

Pourtant, ces déplacements sont tout autant stratégiques pour la mise en valeur du territoire que les autres natures de déplacements. Cette problématique a été évoquée dans tous les groupes locaux qui se sont exprimés pour élaborer le projet agricole. Elle concerne donc l'ensemble du Grand Saumurois.

Il convient également de vérifier l'accessibilité des parcelles en Bord de Loire (gué, descente de la Levée, etc.) et la praticité des sorties pour assurer une meilleure sécurité routière.

Afin de sensibiliser les élus locaux pour traiter les nombreux points noirs identifiés et anticiper cette question concernant les aménagements futurs, il apparaît donc nécessaire d'élaborer un plan des circulations agricoles à l'échelle du SCoT.

Ce document pourra servir de référence pour les aménageurs et nécessitera d'être mis à jour régulièrement. En effet, la dynamique agricole du territoire, avec de nouvelles initiatives telles que l'huilerie d'Ambillou-Château, les projets de phyto-bac à Montreuil et Ambillou, les projets de plateformes de méthanisation, va engendrer de nouveaux flux de circulations.

Ce travail d'anticipation pourrait également faciliter l'émergence de filières de production d'énergies renouvelables en accompagnant les convergences vers des sites relais ou des sites de transformation, à l'exemple de l'huilerie d'Ambillou ou de la plateforme d'Anjou Bois Energie.

5. Accompagner les réflexions pour l'aménagement des voies structurantes

La profession agricole sollicite une voie structurante permettant de contourner le sud-est de Saumur et de desservir le secteur de Saint-Cyr et Brézé, vers lequel des engins agricoles convergent depuis l'ensemble du territoire SCoT. Cette voie ne doit pas affecter le vignoble en AOC Saumur-Champigny.

Par ailleurs, le défaut de voies structurantes du secteur Gennes/Rou-Marson/Doué est devenu plus évident depuis l'aménagement touristique des bords de Loire (rive gauche). Le projet « Loire à vélo » s'est concrétisé par des aménagements (ralentisseurs et resserrements de voie) qui sont peu compatibles avec les engins agricoles. L'accès aux poids lourds (fournisseurs, livraisons, laiterie,...) est délicat et pénalise le fonctionnement des exploitations.

Ces voies structurantes sont rendues nécessaires pour l'agriculture comme pour les autres acteurs économiques. Afin de veiller à ce que, d'une part, leur tracé réponde aux besoins des agriculteurs, et que, d'autre part, leur aménagement ait le moins d'impact possible sur leur activité, la profession agricole souhaite être associée à ces projets le plus en amont possible.

6. Préserver les sols favorables à la cultures des rosiers dans le Douessin

Les rosiers doivent être implantés sur de nouvelles parcelles tous les 7 ans environ. Or, beaucoup de terres favorables à la culture des rosiers sont exploitées par des céréaliers voisins. Cette rotation est pourtant indispensable pour la pérennité des roséristes.

Le document d'orientation du SCoT pourrait identifier les terres potentiellement favorables aux cultures de rosiers afin d'éviter que celles-ci soient urbanisées.

7. Mieux concilier les activités équine avec les besoins fonciers des autres filières agricoles

L'élevage équin est très présent dans le Saumurois depuis qu'il y a été développé pour produire du fumier de cheval destiné aux champignonnières. Il participe à l'image du territoire portée notamment par l'Institut français du cheval et de l'équitation (Ecole Nationale d'Equitation dont le Cadre noir et les Haras nationaux) et est parfois source de synergie avec les agriculteurs (fournitures de foin et de paille, retrait de fumier, etc.). Ces liens et complémentarités avec l'agriculture sont à encourager.

Au nord du Saumurois ainsi que dans le Gennois, des parcelles agricoles de surfaces non négligeables (souvent plus de 10 hectares) ont été rachetées par des particuliers au-delà du prix des terres agricoles pour y héberger quelques chevaux. L'élevage de chevaux est considéré comme une activité agricole à partir de 3 chevaux seulement, ce qui laisse la possibilité d'utiliser des terres agricoles pour une activité de loisirs équins. Le développement de la filière équine se traduit parfois par la mobilisation de terres agricoles particulièrement adaptées au maraîchage ou aux cultures annuelles et peut remettre en cause la reprise d'exploitations spécialisées dans ces filières.

La profession agricole suggère de renforcer la concertation locale entre les acteurs qui gèrent l'évolution du foncier. Ce partenariat concerne notamment la SAFER, les collectivités locales et les représentants de la profession agricole. En s'appuyant sur un projet agricole partagé par tous, cette concertation renforcée serait de nature à faciliter la régulation des mouvements fonciers.

8. Promouvoir la réglementation des boisements pour mieux faire cohabiter l'agriculture et la sylviculture :

Les secteurs situés en zone inondable peupliers (vallées de la Loire et du Thouet, vallée de l'Authion) sont principalement mis en valeur par l'activité agricole (en particulier l'élevage). Le développement anarchique des peupleraies participe à la fragilisation de l'élevage en fermant l'accès à certaines parcelles, en désorganisant le pâturage ou en déstructurant le réseau d'irrigation (Authion).

L'implantation des peupleraies est régulée par les PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) du Val d'Authion et du Thouet. Elle est limitée au reboisement après exploitation pour les peupleraies existantes dans les zones R4 du PPRI Val d'Authion et R3 du PPRI Vallée du Thouet. Mais ces secteurs ne couvrent qu'une partie des espaces de cohabitation entre la sylviculture et l'agriculture.

Afin de mieux faire cohabiter les filières agricoles concernées avec la filière sylvicole, la profession agricole souhaite que soit développé le recours à des réglementations des boisements. Cet outil d'aménagement foncier présente l'avantage de tenir compte aussi bien des stations forestières les plus propices pour le développement des peupleraies que des enjeux agricoles.

Conclusion

Au travers de ce Document d'orientation, la Commission agricole s'est attachée à exprimer les préoccupations de la profession tout en proposant des réponses aux questions posées par le SCoT lors de la rencontre avec la Commission le 26 avril 2010.

Espaces de production, espaces majeurs à préserver

L'agriculture sur l'aire du SCoT est très diversifiée, emploie un nombre importants d'actifs, abrite historiquement des productions végétales spécialisées à haute valeur ajoutée et concourt à façonner les paysages renommés du Saumurois. La préservation du potentiel des terres agricoles est dans ce contexte une priorité pour la profession, pour maintenir la dynamique économique et donner une vision à long terme aux générations futures d'agriculteurs. Plus précisément pour le SCoT, la Commission propose d'envisager la création d'une nouvelle Zone Agricole Protégée sur le territoire, de veiller à la pérennisation des terres d'élevage et des espaces disponibles pour les cultures de rosiers, de réfléchir aux moyens de faire coexister pour le mieux les activités équinées, agricoles et sylvicole.

Conflits d'usages, organiser la cohabitation

La profession, par l'expression des orientations du projet agricole, intègre et approuve pleinement la nécessité de poursuivre le développement du territoire (habitats, zones d'activités, services, etc.). C'est dans ce sens qu'elle a souhaité élaborer un projet, anticiper pour assurer une conciliation des enjeux agricoles avec les autres enjeux du territoire. Plus précisément, la Commission propose de mettre en place une veille foncière permanente pour mieux anticiper les projets d'aménagement et de limiter leurs impacts sur l'activité agricole, d'encourager les communes à constituer des réserves foncières en amont de projets potentiels, de travailler sur un schéma des circulations agricoles mais aussi d'encourager l'acceptabilité sociale de l'agriculture.

Conflits de préservation, structurer les trames vertes et bleues

L'agriculture utilise et entretient les paysages, la biodiversité. L'accès à l'eau est une condition essentielle au maintien et au développement des cultures spécialisées à haute valeur ajoutée. La structuration des trames vertes et bleues sur l'aire du SCoT devra prendre son sens dans ce contexte en révélant des réalités fonctionnelles sur le territoire et en tenant compte des enjeux agricoles. La Commission agricole souhaite être associée à cette réflexion et notamment en matière de définition des contours réglementaires de ces trames.

Ressources, filières, perspectives

Les orientations du projet agricole dessinent des perspectives pour construire une vision à long terme de l'agriculture sur l'aire du SCoT du Grand Saumurois. Pour aller plus loin, la Commission agricole souhaite associer l'ensemble des acteurs économiques agricoles du territoire pour envisager une déclinaison opérationnelle de ces orientations. Dans cette perspective, la Commission prépare l'organisation d'un grand forum participatif pour la fin de l'année 2010 auquel seront conviés les élus en charge du SCoT du Grand Saumurois.

Ce document d'orientation marque la fin d'une première phase de travail pour la Commission : l'élaboration de propositions concrètes pour le SCoT mais aussi des pistes de travail à approfondir sur les enjeux prioritaires d'aménagement. Les orientations proposées par la Commission constituent un socle pour échanger ensemble et dessiner demain les contours d'un projet agricole au sein du projet de territoire porté par les élus dans le cadre d'une concertation constructive.

Annexes

- Panorama des interventions de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire sur l'Aire du SCoT du Grand Saumurois, juin 2010
- L'agriculture de Saumur Loire développement, chiffres en poche, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, édition 2008
- Carte de synthèse des enjeux agricoles, Diagnostic agricole SCoT du Grand Saumurois, Chambre d'Agriculture de Maine et Loire, 2006
- Note de présentation de « L'action valorisation paysagère, écologique et économique des prairies inondables des bords de Loire Saumurois », Chambre d'Agriculture de Maine et Loire, 2010

Panorama des interventions de la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire sur l'Aire du SCoT Saumurois

Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, Communautés de communes du Gennois & de la Région de Doué la Fontaine

| Thématique ou opération | Présentation | Date ou durée | Interlocuteurs CA49 |
|--|---|-------------------|--|
| DYNAMIQUE TRANSVERSALE DE TERRITOIRE | | | |
| Commission Agricole Saumurois | Animation d'un groupe professionnel. Elaboration d'un projet agricole sur l'aire du SCoT Saumurois (CA SLD, CC Gennois et Région de Doué la Fontaine) | Démarrage en 2010 | PTDD Dv. Territorial Emmanuelle Mounier |
| Groupe local Allonnes | Animation d'un groupe professionnel sur l'avenir agricole du canton. Opérations promotion des métiers (animations comice agricole de Vivy, journées du patrimoine en 2009, visites pour les scolaires et soirée débat en 2010) | Démarrage en 2008 | PTDD Dv. Territorial Emmanuelle Mounier |
| USAGE DE L'ESPACE | | | |
| Suivi SCoT Saumurois et PLU | Rôle institutionnel de la CA49 : participer à l'élaboration des documents d'urbanisme et donner des avis sur les projets; Suivi local avec des relais professionnels. PLU en cours d'élaboration au 26.04.10 : Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Distré, Turquant, Brézé, Montreuil Bellay, Brossay, Chênehutte TC, Gennes, Verrie, Artanne-sur-Thouet, St Just-sur-Dive, St Cyr-en-Bourg. | | PTDD aménagement Emmanuel Garreau |
| Charte foncière de l'Anjou et projets zones végétal spécialisé | Pour contribuer aux conditions de développement des filières du végétal spécialisé (hors viticulture) par la mise en place d'une politique foncière adaptée. Identification de sites, espaces de projets potentiels, sur Vivy, Allonnes, St Lambert des Levées Comité de suivi de la Charte (rencontre annuelle d'évaluation) | 2006 2010-2016 | PTDD aménagement Jacques Jaulin |
| Etudes indemnitaires | Etudes indemnitaires liées à l'urbanisation, expertise dommage en convention avec la CASLD concernant 2 études au nord de Saumur | 2009 2010 | PTDD aménagement Jacques Jaulin |
| Projet ZAP Distré | Projet de Zone Agricole Protégée à l'initiative de la commune, suivi du comité de pilotage par la CA49 | 2009/2010 | PTDD aménagement Emmanuel Garreau |
| Infrastructures routières | Suivi du projet de la 2x2 voies Doué à Distré Projet de la 2x2 voies entre Doué et Montreuil Bellay (horizon 2015) Suivi du projet d'aménagement du Pont du Cadre Noir et de la mise à 2X2 voies La ronde / Distré | | PTDD aménagement Jacques Jaulin |
| Remembrements | Remembrement en cours dans le cadre de la 2x2 voies Doué à Distré Projet de remembrement en perspective de la 2x2 voies entre Doué et Montreuil Bellay (horizon 2015) | | PTDD aménagement Jacques Jaulin |

| PRODUCTIONS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | | | |
|---|--|-------------------|--|
| Restauration Hors Domicile | Accompagnement de collectivités pour l'approvisionnement local des cantines ; Doué la Fontaine, projets sur Le Puy Notre Dame, Gennes et Antoigné + 3 autres communes à lancer d'ici la fin 2010 (financement Leader sur Pays Saumurois et Pays Loire en Layon). | | PTDD Dv. Territorial Camille Bouc |
| Commission viande | Groupe d'échange réunissant des éleveurs ; Réalisation d'un film de témoignage « viande et vins » | Démarrage en 2008 | PTDD Dv. Territorial Camille Bouc |
| Association des roséristes | Participation à l'animation de l'association qui réunit 50 adhérents. 1 ^{er} chantier autour de l'accès à l'eau, puis sur le développement de l'emploi, travail sur l'aval avec la mise en place d'un marché de végétaux (Pépifolies), travail sur la sécurisation de l'accès au foncier et réflexion sur du matériel en commun | | PTDD Dv. Territorial Jean François Corbin |
| Huilerie Ambillou | Projet de création d'une huilerie avec un potentiel de 100 agriculteurs adhérents. Chantier en cours avec projet photovoltaïque | | PTDD Dv. Territorial Jean François Corbin |
| Compost de champignons | Gestion des contrats d'utilisation du compost des champignonnières par les agriculteurs. Jusqu'à 190 000 tonnes contractualisés pour 540 exploitations. Planning campagne 2010 réduit à 70 000 tonnes, définition d'un nouveau périmètre | | PTDD Dv. Territorial Jean François Corbin |
| EMPLOI ET RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS | | | |
| Livrets d'offres d'emplois saisonniers | Livrets d'offres d'emplois saisonniers agricoles en Layon Saumurois (1500 emplois, 44 entreprises) et animations jobs d'été | | PTDD Dv. Territorial Camille Bouc |
| Forums emplois et métiers | Participation au Forum Emploi de Saumur organisé chaque année fin mars par la Maison de l'emploi (thème agriculture en 2009 2500 visiteurs) Participation au Forum Métiers de Saumur organisé par l'association Avenir organisé chaque année fin novembre 2000 élèves | | PTDD Dv. Territorial Camille Bouc |
| Diagnostic emploi formation | Participation au Diagnostic emploi formation du bassin d'emploi Saumur Baugé pour la partie agriculture | | PTDD Dv. Territorial Camille Bouc |
| Formations employeurs | Formations proposées aux agriculteurs employeurs chaque année ou tous les 2 ans en alternance avec le CRDA Baugeois Vallée : <i>Embaucher des saisonniers en toute sérénité, Encadrer et motiver son (ses) salarié(s), Embaucher des salariés</i> | | PTDD Dv. Territorial Camille Bouc |
| Transmission | Participation aux actions de repérage des agriculteurs de plus de 50 ans conduits par l'ADASEA, réalisé sur Montreuil Bellay et projet sur Doué la Fontaine | | PTDD Dv. Territorial Jean François Corbin |

| ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE | | | |
|---|---|--------------|---|
| Protection des captages eau potable | Captages d'Allonnes, Fontlevraud, Montreuil Bellay et Blou-Neuillé : captages sensibles Grenelle. Mission institutionnelle et conventionnement pour étude diagnostique, préconisation et mise en œuvre de programme de lutte contre les pollutions diffuses | | PTDD environnement Alexandre Chaigneau |
| Protection des captages et maraîchage | Une étude de faisabilité sur les modifications de pratiques de fertilisation en maraîchage sur le canton d'Allonnes a été réalisée par des étudiants de l'ESA . Démarche liée aux problèmes des captages (nitrates, phosphore). Restitution à organiser (groupe local Allonnes, CDDL, etc.) | | CDDL Christophe Cardet |
| Associations riverains et irrigants de l'Automne | Programme d'accompagnement à la substitution des prélèvements dans l'Automne (forages) | 2008 2009 | PTDD environnement Alexandre Chaigneau |
| Observatoire de l'eau et SAGE AUTHION | Recensement des irrigants, surfaces et cultures irriguées ; mise en place à moyen terme d'une gestion collective de l'irrigation | | PTDD environnement Alexandre Chaigneau |
| Contrat territorial SAGE Layon Aubance | Elaboration d'un plan d'action reconquête qualité de l'eau. Sur l'Aire du SCoT Saumurois, concerne uniquement les communes de Chemellier, Grezillé, Louerre et Noyant-la-Plaine. | | PTDD environnement Alexandre Chaigneau |
| CRE (contrat restauration et entretien de rivière) Thouet | Concertation avec les agriculteurs et médiation sur abaissement des seuils et paysages | | PTDD environnement Alexandre Chaigneau |
| Zone Natura Méron | Animation du site pour la mise en œuvre du DocOb en conventionnement avec le PNR LAT, animation agro-environnementale, appui à l'engagement en MAET | | PTDD environnement François Oudot |
| Zone Natura Loire Amont | Prospection et appui à l'engagement en MAET, lien avec la valorisation des prairies des bords de Loire | | PTDD environnement François Oudot |
| Gestion des boues des stations d'épuration | Expertises en cours concernant les plans d'épandage de la station de Saumur et Montreuil Bellay | 2009 2010 | PTDD environnement Yoann Corvaisier |
| Mission recyclage | Communication auprès des agriculteurs sur l'organisation des collectes des déchets agricoles recyclables | | PTDD environnement Yoann Corvaisier |
| Biodiversité | Lancement d'un travail sur la zone Natura 2000 de Rillé, concerne les communes de Neuillé, Allonnes, Brain sur Allonnes | | PTDD environnement Virginie Guichard |

| | | | |
|--|---|--------------|--|
| Valorisation écologique, paysagère et économique des prairies inondables des bords de Loire en Saumurois | Convention avec la CASLD pour : - Evaluer les potentialités d'exploitations des prairies du lit endigué de la Loire (prairies, maillage bocager) - Constituer un programme d'actions concrètes pour pérenniser le territoire des prairies inondables et soutenir le développement des activités d'élevage herbager. | 2009 2010 | PTDD Dv. Territorial Odile Chancerelle |
| Programme biodiversité et paysage Saumur Champigny | Animation territoriale, suivi annuel avec les viticulteurs et animation technique sur diagnostic paysager, plantation de haies (près de 30 KM en 5 ans) | | PTDD Dv. Territorial Camille Bouc |
| Audits énergétiques | Réalisation d'audits énergétiques dans les exploitations agricoles : diagnostic de l'utilisation de l'énergie dans l'entreprise et proposition d'un plan d'action | | PTDD Dv. Territorial Jean François Corbin |

Contacts

Chambre d'Agriculture de Maine et Loire

www.maine-et-loire.chambagri.fr

Pôle Territoire et Développement Durable

Département aménagement

TEL : 02 41 96 77 69

Jacques Jaulin jacques.jaulin@maine-et-loire.chambagri.fr

Emmanuel Garreau emmanuel.garreau@maine-et-loire.chambagri.fr

Département environnement

TEL : 02 41 96 75 79

Virginie Guichard virginie.guichard@maine-et-loire.chambagri.fr

Alexandre Chaigneau alexandre.chaigneau@maine-et-loire.chambagri.fr

François Oudot francois.oudot@maine-et-loire.chambagri.fr

Yoann Corvaisier yoann.corvaisier@maine-et-loire.chambagri.fr

Développement territorial Layon Saumurois

Comité Régional de Développement Agricole à Doué la Fontaine

TEL : 02 41 40 20 80

Camille Bouc camille.bouc@maine-et-loire.chambagri.fr

Jean François Corbin jean-francois.corbin@maine-et-loire.chambagri.fr

Développement territorial Baugeois Vallée

Comité Régional de Développement Agricole à Beaufort en Vallée

TEL : 02 41 57 29 29

Odile Chancerelle odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr

Emmanuelle Mounier emmanuelle.mounier@maine-et-loire.chambagri.fr

L'agriculture en Maine-et-Loire

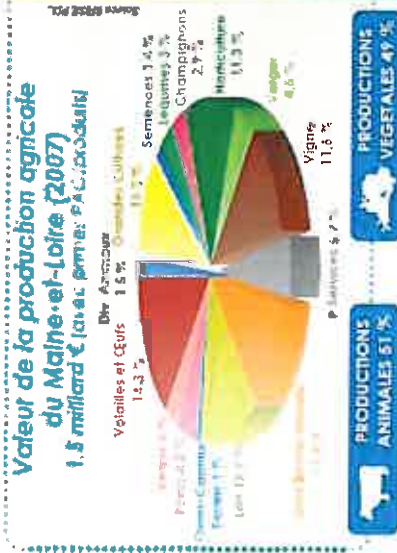
Une agriculture créatrice de richesses et d'emplois

En Maine-et-Loire, le secteur agricole rassemble 7 % des actifs soit 21 000 emplois ETP (salarisés et non salarisés), 3 % au niveau national

3^{ème} département employeur de main d'œuvre salariée agricole, (1^{er} : la Grande).

1^{er} département employeur de main d'œuvre saisonnière et non permanente.

Les industries agro-alimentaires, principalement : naturel de la production agricole - comptent également 19 420 emplois : les services : soit l'agriculture 7 000 emplois, soit un total de 37 400 emplois liés à l'agriculture.



Les productions locales fixent les activités agro-alimentaires sur ces territoires

- Les zones de polyculture élevage ou sépiées et du Chateaubriant ont favorisé les activités de transformation de viande.
- L'industrie des boissons s'est largement appuyée sur la viticulture de l'Anjou et du Saumurois.

Loire - Chambre d'Agriculture

Nos Objectifs

- Favoriser le maintien d'un nombre important d'agriculteurs
- Encourager les dynamiques économiques
- Promouvoir les bonnes pratiques environnementales
- Travailler en concertation pour un aménagement harmonieux de l'espace.

Nos Actions

- du service des agriculteurs**
Installation, conduite et adaptation de l'entreprise, gestion de l'environnement, conseils technico-économiques, agronomiques, accompagnement de projets...
- et des collectivités**
Appropriation de projets de territoire, planification, études (urbanisme), paysage, environnement, montage d'appels de fonds, communication, assistance à la mise en œuvre...



Pour en savoir plus
CRDA Layon-Saumurois
1, Rue de Saumur - BP 17
49700 DOUÉ LA FONTAINE
02 41 40 20 80
www.chambre-aloire.chambreagri.fr

L'agriculture de Saumur Loire-Développement

Diversité et richesse des productions et des territoires



Chiffres en poche

Edition 2008



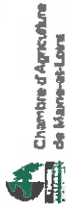
L'agriculture de Saumur-Loire-Développement

- Des productions spécialisées du bord de Loire aux plaines du Poitou.
- 61 500 habitants
- 565 km², soit 110 habitants au km²
- 32 communes



4 cantons

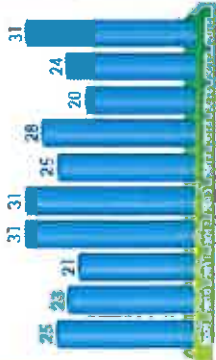
- Allennes 167 km², 11 000 hab
- Saumur-Ville 66 km², 29 000 hab
- Saumur-Sud 103 km², 8 700 hab
- Montreuil-Bellay 229 km², 12 800 hab



De multiples agricultures

- 620 exploitations base de 33 % en 10 ans
- 740 chefs et associés d'exploitation contre de 27 % en 10 ans
- 46 ans de moyenne d'âge
- 42 ha par exploitation : soit de 1er forêts, 2e forêts, 3e forêts, 4e forêts, 5e forêts, 6e forêts, 7e forêts, 8e forêts, 9e forêts, 10e forêts
- 5 installations classées en 2007
- 26 départs/an de 2005 à 2018
- 1 350 emplois à la production, -45 % en 5 ans

Cessation d'activité d'ici 2018



- Au nord de la Loire le nombre d'exploitations est en forte diminution.
- Le pic des départs est en 2012-2013
- Les emplois générés par les producteurs spécialisés participent au dynamisme du territoire en complément du rayonnement de la ville de Saumur



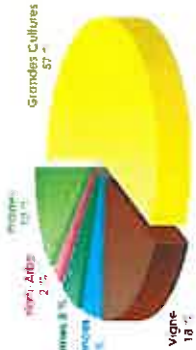
LES HOMMES

Le fort niveau de départ en retraite permet d'envisager l'entrée de nouveaux actifs en agriculture (chefs d'exploitation et salariés)

La valeur ajoutée est avant tout assurée par les productions végétales spécialisées

- 930 exploitations ont des vignes
- 7% ateliers lait
- 27 horticulteurs
- 186 légumiers
- 50 ateliers vaches allaitantes
- 31 exploitations certifiées bio
- 225 exploitations ont une activité de vente directe

Occupation des terres agricoles



- Dans cette région à forte dominante végétale, les cultures spécialisées représentent 30 % de la surface agricole utile.
- Une partie des exploitations viticoles pratique la vente directe. Les autres productions sont aussi concernées, en particulier le maraîchage.
- A côté de ces circuits courts un important tissu d'organismes économiques transforme et valorise ces produits. Les autres productions sont aussi concernées, en particulier le maraîchage.



LES PRODUCTIONS

Une agriculture concurrencée par l'urbanisme et la forêt

- Une forte pression foncière existe avec le développement des communes.
- La grande diversité des productions se retrouve même à l'échelle communale, ce qui contribue à maintenir une forte biodiversité renforcée par la présence des massifs forestiers et des viviers.

Répartition des surfaces

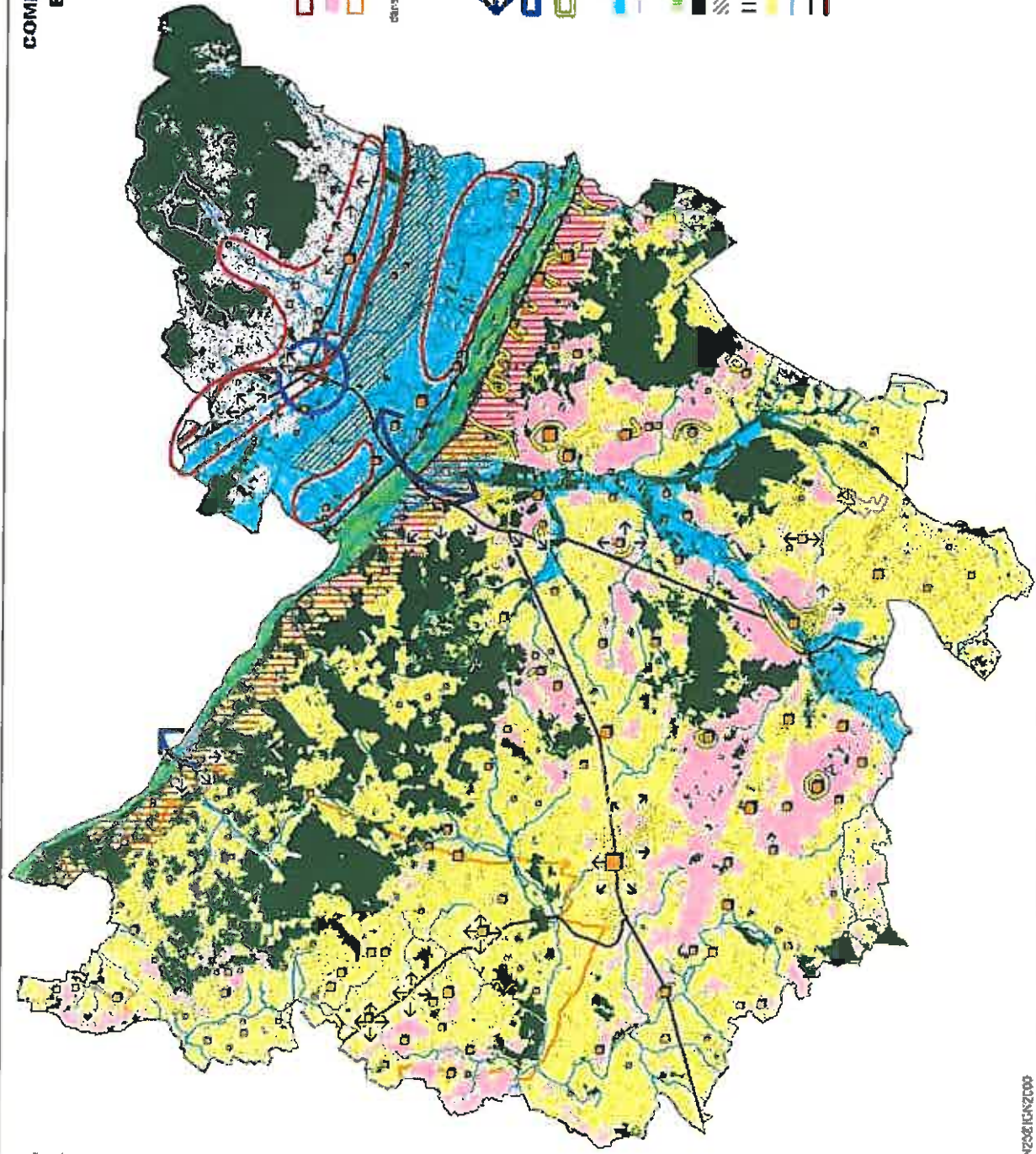


La surface consacrée à l'agriculture est en-dessous des 50 %



LE TERRITOIRE

COMPOSANTES DU TERRITOIRE ET ENJEUX AGRICOLES



- État d'un périmètre approuvé (zone de l'élevage agricole)
 - Zone AOC
 - Zone agricole sans assés pérennes
 - Régle d'implantation en forêt dans une agglomération, en bord ou en limite
 - 20
 - 25
 - 5
-
- Frontalierement de la Loire
 - Zone agricole - Commerce aux grands axes de circulation
 - Zone de circulation (ou les lieux et axes en appellation et l'agriculture)
 - Zone de plus forte pression urbaine
 - Zone inondable
 - Périmètre de protection des captages
 - Point de captage
 - Zone Natura 2000
 - Missif ou ét
 - Zone bucapère
 - Zone agricole agricole (coteau de Loire)
 - Zone agricole de paysage ouvert
 - Cours d'eau
 - Routes
 - Autoroute

ES/AN/2006/10/2006

Source CA43

ACTION VALORISATION PAYSAGERE, ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE DES PRAIRIES INONDABLES DES BORDS DE LOIRE SAUMUOIS

Le schéma directeur d'aménagement et de mise en valeur de la Loire a pour objectif de préserver et reconquérir les milieux naturels

Les Enjeux

Environnemental : espèces remarquables (Fritillaire pintade, Triton crêté par exemple) liées aux milieux humides que représentent les boires et les prairies inondables. Cet enjeu est soutenu par le classement Natura 2000 dont l'animateur est le PNR Loire-Anjou-Touraine.



Paysager : classement du site au patrimoine mondial UNESCO au titre des " Paysages Culturels "

Economique : contribution du site à l'activité économique locale (productions agricoles, tourisme)



Hydraulique : rôle des prairies inondables dans l'épuration des eaux de ruissellement et dans la régulation des crues. L'aspect restauration et entretien des boires est confié au CORELA (Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents) dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature



Constat

La déprise agricole qui sévit depuis une vingtaine d'années conduit à une fermeture globale des milieux ouverts. L'envahissement par les végétaux dits « broussailles » (ronces, orties, prunelliers, aubépines,...) entraîne une perte de la biodiversité liée aux prairies inondables, et des paysages ligériens typiques.

➤ Les troupeaux, de moins en moins nombreux dans de vastes parcelles, ne parviennent pas à freiner efficacement cette dynamique.



Objectif de la Communauté d'Agglomération :

Enrayer la fermeture de ces paysages.

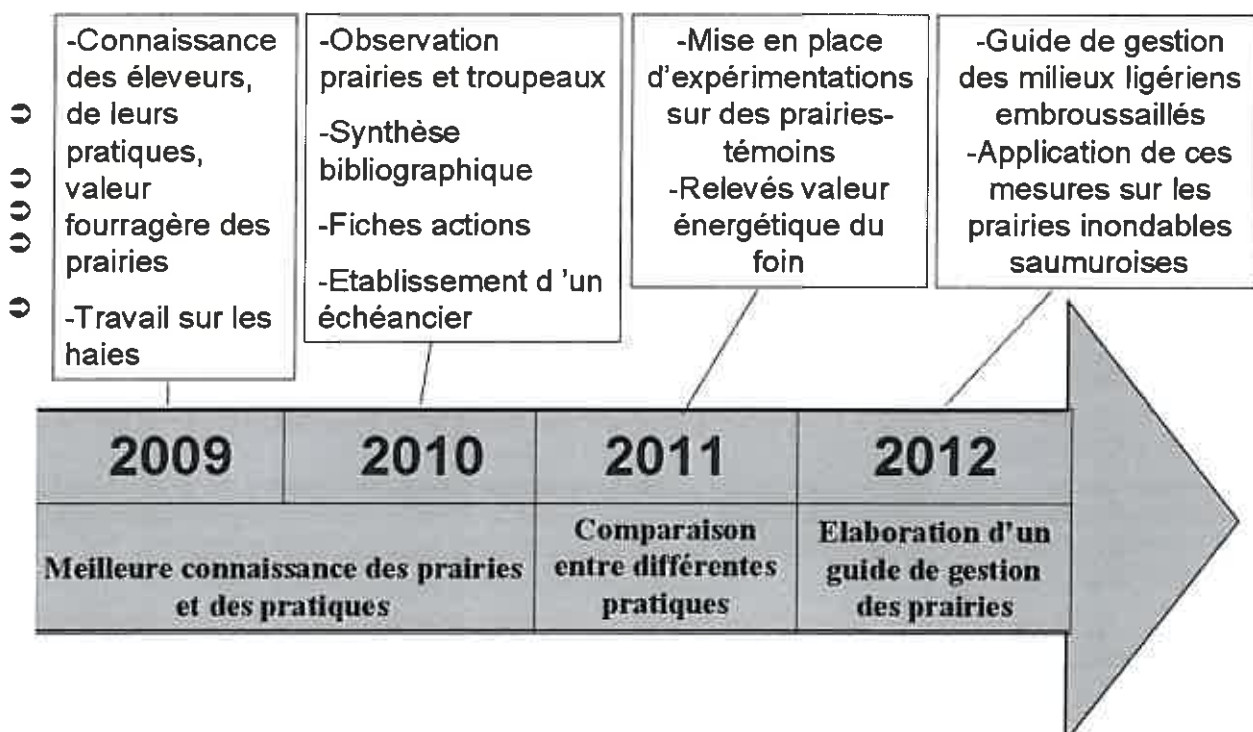
Le projet a été confié à la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire depuis 2007.

L'Action

Le territoire couvert par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement s'étale sur les deux rives de la Loire : un couloir de 16 km, entre Montsoreau et Saint-Hilaire-Saint-Florent, soit 1200 ha de prairies inondables.

L'action consiste à restaurer l'entretien par pâturage de ces milieux humides, en soutenant financièrement et techniquement les éleveurs du secteur.

Avancement du projet :



- ⊙ Connaître les éleveurs, leurs pratiques, leurs ressentis par rapport à ce territoire (enquêtes en 2009),
- ⊙ Evaluer la valeur fourragère des prairies (travail de terrain en 2009),
- ⊙ Evaluer les potentialités du territoire des prairies inondables,
- ⊙ Observer le comportement des troupeaux et l'évolution du milieu pâturé, pour adapter la gestion future (2010),
- ⊙ Elaborer un plan d'actions soutenant le maintien des activités d'élevage herbager : de la mise en place de clôtures supplémentaires à l'échange foncier (2010-2011).



